

Subventionnement des communes du Brabant wallon pour des travaux et/ou l'acquisition de matériel permettant la création et/ou l'amélioration de cheminements cyclables

FORMULAIRE DE DEMANDE

1. RESPONSABLE DU PROJET

Commune de :

Adresse :

Rue et numéro :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

N° de compte en banque où la subvention pourra être versée :

BE

Nom du responsable du dossier au sein de la commune :

.....

Téléphone :

E-mail:

2. PROJET

2.1. Dénomination du projet :

.....

.....

2.2 S'agit-il d'un projet supracommunal commun à plusieurs demandeurs éligibles ? OUI – NON

Si oui, quels sont vos partenaires ?

.....

2.3 Caractéristique du projet

- Chemin réservé (F99/ Ravel, voies vertes)
- Séparation visuelle par une piste cyclable marquée
- Mixité (voiture –cycliste)
 - Bande cyclable suggérée
 - Aménagement d'un SUL
 - Rue cyclable
 - Aménagement facilitant l'insertion des cyclistes dans le trafic
- Séparation physique
 - Deux pistes cyclables unidirectionnelles séparées physiquement le long d'une voirie (2 côtés de la voirie)
 - Piste cyclable unidirectionnelle séparée physiquement le long d'une voirie (1 seul côté de la voirie)
 - Piste cyclable bi-directionnelle séparée physiquement le long d'une voirie
 - Piste cyclo-piétonne séparée unidirectionnelle (1 seul côté de la voirie)
 - Deux pistes cyclo-piétonne séparées unidirectionnelles (2 côtés de la voirie)
 - Piste cyclo-piétonne séparée bi-directionnelle le long d'une voirie
 - Deux pistes cyclo-piétonne (mixte) unidirectionnelles séparées physiquement le long d'une voirie (2 côtés de la voirie)
 - Piste cyclo-piétonne (mixte) unidirectionnelle séparée physiquement le long d'une voirie (1 seul côté de la voirie)
 - Piste cyclo-piétonne (mixte) bi-directionnelle séparée physiquement le long d'une voirie
- Autre :

2.4 Objectifs du projet :

- Assurer la continuité d'un itinéraire cyclable communal existant
- Assurer la continuité d'un itinéraire cyclable inter-communal existant
- Assurer la continuité d'une liaison cyclable vers un pôle d'activité (zoning)
- Assurer la continuité d'une liaison cyclable vers une gare
- Assurer la continuité d'une liaison cyclable vers un site touristique
- Création d'un nouvel itinéraire cyclable entre deux / ou vers un pôle(s) générateur(s) :
devers

- Connexion à un réseau cyclable de niveau supra-communal () Provincial () Régional () RAVEL ()
- Autres :

2.5 Situation planologique

- Itinéraire repris au Plan Communal / Intercommunal de Mobilité (PCM ou PICM)
- Itinéraire favorisant la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Scolaire (PDS)
- Itinéraire repris au Schéma directeur du Plan Provincial Cyclable
- Itinéraire repris au Schéma Directeur cyclable pour la Wallonie
- Autre :

2.6 Environnement de l'aménagement

Vitesse autorisée sur la voirie : () 20 km/h () 30 km/h () 50 km/h () 70 km/h () 90 km/h

V85 :km/h

Nombre de véhicules jour :

Situation : () zone urbanisée () zone non urbanisée () zone mixte

Fonctions présentes : () logement () écoles () commerces () services () liaison de transport public () équipement de loisir () Autres :

Type de voirie : () sentier () chemin agricole () voirie locale de desserte () voirie collectrice ou de liaison () voirie principale

2.7. Description et motivation des travaux projetés et/ou du matériel à acquérir :

- 2.7.1 La localisation du projet (périmètre concerné et rue(s) concernée(s) - avec un plan de situation) ou la destination du matériel ou des équipements à acquérir :

.....

.....

.....

Carte à éditer à l'aide de Santorin

<http://santorin.mobilite.wallonie.be/santorin/flex/index.jsp?contexte=MOBILITE>

- 2.7.2 Reportage photographique permettant de visualiser la situation actuelle avec une numérotation reprise sur le plan de localisation

- 2.7.3 Une description claire des aménagements avec les plans ou schémas reprenant clairement les travaux projetés ou la description et la motivation du matériel à acquérir (une page peut éventuellement être jointe si l'espace ci-après est insuffisant pour la description)

Le projet doit tenir compte des lignes directrices des aménagements cyclables du réseau cyclable provincial à points nœuds.

2.7.3.1 Longueur de l'aménagement : m

2.7.3.2 Dimensions de la voirie et des différentes zones (bande de circulation, stationnement, bande cyclable, etc..) Ajouter un schéma dans la mesure du possible

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2.7.3.3 Revêtement de l'aménagement cyclable

.....

.....

.....

.....

.....

2.7.3.4 Largeur de l'aménagement : m

2.7.3.5 Marquage éventuel (dimension, distance entre marquages, produit utilisé, rugosité)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2.7.3.6 Signalisation prévue :

.....
.....
.....

2.8. Planning de réalisation du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.9. Si le demandeur introduit plusieurs dossiers, ordre de priorité :

1^{ère} priorité :

2^{ème} priorité :

3^{ème} priorité :

3. ASPECTS FINANCIERS

3.1. Budget prévisionnel pour les travaux (joindre une page si nécessaire) et/ou devis pour le matériel ou les équipements à acquérir (joindre la copie des devis) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.2. Pour ce même projet, bénéficiez-vous déjà d'une subvention ou avez-vous introduit une demande de subvention auprès d'un autre pouvoir subsidiant ? Si oui, lequel et pour quel montant :

.....
.....
.....
.....

Rappel des annexes à joindre :

- localisation du projet avec un plan de situation des travaux envisagés
- les photos permettant de visualiser la situation actuelle
- les plans ou schémas reprenant clairement les travaux projetés
- la copie des devis pour le matériel ou les équipements à acquérir
- la délibération du Conseil ou du Collège communal approuvant ces travaux ou acquisitions
- la copie des promesses de subventions

Date :

Nom et signature du (de la)
Directeur(trice) général(e)

Nom et signature du (de la)
Bourgmestre

Ce formulaire, complété et signé par les personnes habilitées à représenter la Commune, est à renvoyer **avant le 30 avril** à l'adresse suivante :

Brabant wallon
Direction d'administration de l'économie et du développement territorial
Service de l'environnement et du développement territorial
Parc des Collines – Bâtiment Archimède
Place du Brabant wallon 1
1300 WAVRE

ou par courriel à l'adresse suivante : commune@brabantwallon.be